

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, que le conseil municipal de Beauharnois adoptera le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le **mardi 14 décembre 2021 à 19 h**, à la salle du conseil située au 660, rue Ellice à Beauharnois.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Beauharnois, ce 24 novembre 2021



Me Karen Loko, greffière